



Compte-rendu de la séance du 3 Juillet 2020

Objet : Election du Maire

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DEDEYAN Thierry, plus âgé des membres présents du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leur fonction.

Le conseil municipal nouvellement élu se présente par un tour de table.

Le plus âgé des conseillers a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel des membres du conseil et ainsi vérifié que la condition du quorum était remplie. Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du maire.

Deux assesseurs ont été nommés : Monsieur BARD-MALHOUITRE Pierre et Madame BARBIER Valérie.

Monsieur CLEMENT Gérard ainsi que Monsieur PREAUX Patrice sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur CLEMENT Gérard : 3 voix

Monsieur PREAUX Patrice : 8 voix

Monsieur PREAUX Patrice, ayant obtenu huit voix, est proclamé maire.

Objet : Définition du nombre d'adjoint

Il est rappelé que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du conseil municipal et que celui-ci détermine librement le nombre d'adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Objet : Election des Adjoints

Sous la présidence de M PREAUX Patrice, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Monsieur BARD-MALHOUITRE Pierre, Monsieur CARBONNIER Nicolas, Madame DENIARD Schéhérazade et Monsieur VOISIN Éric sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur BARD-MALHOUITRE Pierre : 0 voix

Monsieur CARBONNIER Nicolas : 1 voix

Madame DENIARD Schéhérazade : 10 voix

Monsieur VOISIN Éric : 0 voix

Madame DENIARD Schéhérazade ayant obtenu 10 voix, est proclamé 1^{er} Adjointe au maire.

Sous la présidence de M PREAUX Patrice, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du 2ème Adjoint.

Monsieur BARD-MALHOUITRE Pierre, Monsieur CARBONNIER Nicolas, sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur BARD-MALHOUITRE Pierre : 3

Monsieur CARBONNIER Nicolas : 8

Monsieur CARBONNIER Nicolas ayant obtenu 8 voix, est proclamé 2^{ème} Adjoint au maire.

Objet : Indemnité du maire et des adjoints

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints ; étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Indemnité du maire

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal est de 25.5% de l'indice Brut ce qui correspond à 991.80€ Brut / mois. En application des délibérations antérieures, le taux était de 17% soit 661.20€ Brut /mois.

Indemnité des adjoints

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal est de 9.9% de l'indice Brut ce qui correspond à 385.05€ Brut / mois. En application des délibérations antérieures, le taux était de 6.6% soit 256.70€ Brut /mois.

Le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal. Un tableau des montants exacts sera présenté.

Objet : Mise en place des délégués communaux dans les organismes extérieurs

Le conseil municipal a désigné les délégués communaux suivants :

	TITULAIRES	SUPLEANTS
CCPIF	PREAUX Patrice et DENIARD Schéhérazade	
SIVOS	BRILHAULT Géraldine	VOISIN Éric
SEPE	MAGNE Michel et DEDEYAN Thierry	PREAUX Patrice et BARBIER Valérie
SISP	DEDEYAN Thierry et VOISIN Éric	
SEY	DENIARD Schéhérazade	BARD-MALHOUITRE Pierre

Objet : Mise en place des commissions communales

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le maire et les deux adjoints sont membres de toutes les commissions communales. Le conseil municipal a ensuite désigné Mme BARBIER Valérie, M MAGNE Michel et M VOISIN Eric comme membres de la commission budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.